En bref

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1985)**

Heft 758

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

pour les dernières libertés qui, comme chacun sait, se défendent sur la route.

D'autres voix impressionneront-elles les députés, au point de leur faire oublier le manège électoral? Par exemple, encore ces tous derniers jours, celle des forestiers fribourgeois qui n'hésitent pas à mettre le doigt sur la plaie (titre de «La Liberté»: «Dépérissement des forêts dans le canton. La bagnole est coupable»): «La situation qui prévaut actuellement dans le canton de Fribourg est identique à ce qu'on pouvait observer il y a un ou deux ans dans l'est de la Suisse et il y a trois ou quatre ans en Allemagne. La situation s'est depuis très rapidement dégradée.» Les racines du dépérissement, résumées par le quotidien édité à Fribourg: *Pour les spécialistes fribourgeois, l'industrie et le chauffage domestique sont partiellement responsables de la mauvaise santé forestière. L'anhydride sulfureux a pratiquement triplé de 1950 à 1970 pour diminuer quelque peu les années suivantes. Par contre, les émissions d'oxydes d'azote dues à 80% au trafic motorisé et celles des hydrocarbures dues à raison de 50% à ce même trafic ont pratiquement décuplé depuis 1950.*

EN BREF

La «Handelszeitung» de Zurich décerne ces jours un prix au «Trouble-shooter» de l'année (vote des journalistes économiques). Vingt candidats étaient proposés par l'hebdomadaire zurichois. L'élu est Nicolas Hayek, ce qui n'étonne guère. Il sera donc «l'empêcheur de danser en rond» de l'année. Notons que le procureur tessinois Paolo Bernasconi a réalisé un bon score.

* * *

On en parle peu, mais la télévision régionale de Zoug (ZRF) existe; elle diffuse trois types d'émissions, dont un canal libre offert aux Zougois(es) désirant s'exprimer sur le petit écran.

* * *

Annonce lue dans le «Journal de Genève» (5-6.1): «Etat d'Amérique centrale offre position de consul honoraire. Personnalités disposées et compétentes sont priées de prendre contact sous chiffre... Discrétion assurée.»

* * *

Foire du tourisme à Berne au début de janvier. Exposants remarqués: Chili, Sri Lanka... parmi d'autres pays de l'est et de l'ouest, du nord et du sud.

* * *

Le petit magasin de la coopérative des producteurs et des consommateurs à la Hallerstrasse à Berne existe maintenant depuis plus de quatre ans et continue de satisfaire ses clients et amis. Une ombre: la participation aux assemblées coopératives est faible. Acheter: oui; participer: non.

* * *

Restructuration de la Société suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail. Constituée jusqu'ici par deux sociétés régionales, la Suisse romande étant représentée par le Groupement romand de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail, elle va donner naissance à une Société suisse de médecine du travail et à une Société suisse de sécurité du travail.

* * *

Réponse à notre question sur Henri Druey, père du radicalisme vaudois, et le droit au travail (DP 757): oui! L'animateur de la révolution de 1845 a proposé d'inscrire dans la constitution de ce canton: «Le travail est sacré. Tout Vaudois et tout Confédéré est tenu au travail suivant ses forces et sa capacité. Le travail doit être organisé de manière à être accessible à tous, supportable et équitablement rétribué.» Ainsi que le précise André Lasserre dans son «Henri Druey»: «Peu de députés approuvèrent son audace et, au vote, trois seulement déposèrent des suffrages favorables à son initiative.» François Schaller, auteur d'une thèse sur «Le droit au travail», semble avoir ignoré cette proposition.

PLASTIQUE

Il y a carte et carte

Suite à deux recours, le Tribunal fédéral vient de rendre coup sur coup des arrêts particulièrement importants à l'ère de «l'argent en plastique».

Celui qui ne paye pas les décomptes que lui envoie son organisation de carte accréditive (style Diners Club) ne se rend pas coupable de tromperie. En revanche, celui qui dépasse la limite prévue pour ses prélèvements par Postomat (Fr. 500.— par jour) ou par analogie via Bancomat, commet rien moins qu'un vol à l'égard des PTT ou de la banque concernée, à qui appartiennent les précieux billets bleus.

Avis donc aux petits malins, qui courent d'un automate à l'autre, dans l'espoir de «survider» leur compte: le grand frère central les a désormais à l'œil, et avale toute carte donnant lieu à des prélèvements abusifs.

DONNANT DONNANT

En toute collégialité

Le rédacteur du «Schweizer Soldat + FHD», mensuel destiné aux militaires, hommes ou femmes et cadres de l'armée, trouve l'affaire «incroyable» (éditorial du n° 1/1985). Elle est en tout cas jolie: pour la réalisation d'un film tourné à la gloire du marais alpin de Rothenturm, le Département fédéral de l'intérieur a jugé bon d'allouer une contribution de Fr. 16 000.— (sur un budget de l'ordre de Fr. 65 000.—), à titre d'encouragement à la création culturelle, et plus précisément au cinéaste amateur Edwin Beeler. Après que le conseiller fédéral Delamuraz s'était vanté de conduire son Audi Quattro à une vitesse dépassant les limites voulues par son collègue Alphons Egli, celui-ci subventionne un film anti-DMF. En toute collégialité bien sûr.